

**Poursuivre le crime de génocide :
le TPIY et l'avenir de la justice pénale internationale**

Sarajevo, le 11 juin 2015

**Serge Brammertz, Procureur
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

J'aimerais remercier le Comité d'organisation, notamment l'Association des victimes et des témoins du génocide et le Mouvement des mères des enclaves de Srebrenica et de Žepa, ainsi que les donateurs, tels que la Commission européenne, d'avoir organisé cette importante conférence et de m'avoir donné l'opportunité de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Cette conférence est un volet essentiel des commémorations qui accompagnent le 20^e anniversaire du génocide commis à Srebrenica. Le mois prochain, des dizaines de milliers de personnes se rassembleront à Potočari pour rendre hommage aux victimes. Ce sera un moment solennel de réflexion et l'occasion pour nous tous de rappeler que nous sommes fermement résolus à empêcher que d'autres personnes ne connaissent les souffrances endurées par des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de personnes âgées, il y a 20 ans, pendant ces sombres jours.

Les sujets qui doivent être abordés aujourd'hui et demain — enquêter sur le génocide, documenter et poursuivre ce crime — sont d'une grande importance si nous voulons pleinement concrétiser notre engagement commun à éviter aux générations futures la répétition des horreurs du passé.

C'est une tâche qui est loin d'être terminée. Les succès obtenus nous encouragent à persévérer et les échecs nous rappellent qu'il est possible de faire beaucoup plus encore.

Si nous regardons autour de nous, nous constatons qu'il y a plus de conflits armés aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Malheureusement, le génocide demeure une préoccupation majeure.

Nous nous souvenons tous de la mobilisation de la communauté internationale pour mettre fin au génocide au Darfour. Et pourtant, la population du Darfour attend toujours que

justice soit rendue et les personnes accusées des crimes commis sont toujours en liberté, malgré les mandats d'arrêt internationaux qui ont été délivrés il y a des années.

Après que les signes avant-coureurs d'un génocide ont été constatés en République centrafricaine, des forces de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées pour faire cesser les violences et protéger les civils. Mais des centaines de milliers de personnes ont encore été déplacées et les attaques guidées par des motivations religieuses menées contre les civils se sont poursuivies, faisant des milliers de morts.

On observe aujourd'hui une situation analogue des plus inquiétante avec la persécution quotidienne de minorités religieuses par les forces du soi-disant État islamique (l'« EI »). Lorsque des dizaines de milliers de Yézidis, encerclés par les forces de l'EI, ont été pris au piège dans les monts Sinjar, bon nombre d'entre nous y ont vu un nouveau Srebrenica.

La triste réalité est que le crime de génocide continue d'être commis et que justice doit encore être rendue. Voilà pourquoi des conférences comme celle-ci sont essentielles. Pour relever les défis d'aujourd'hui, nous devons nous pencher avec honnêteté, franchise et sens critique sur le travail d'enquête et de poursuite accompli ces 20 dernières années concernant le génocide en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais maintenant formuler des observations en vue des discussions ultérieures sur les efforts déployés par le TPIY pour traduire les responsables en justice.

Durant son mandat, le Bureau du Procureur a mis en cause 24 personnes pour avoir commis le crime de génocide. Parmi elles, 20 ont été mises en accusation pour le génocide de Srebrenica. Presque toutes ont été déclarées coupables, au titre de l'une ou l'autre des formes de responsabilité pénale individuelle.

Fait crucial, nous avons prouvé à maintes reprises au-delà de tout doute raisonnable que le génocide de Srebrenica a été commis dans le cadre de la réalisation d'une entreprise criminelle commune. Cela a encore été confirmé cette année par les arrêts qui ont été rendus dans les affaires *Popović et Tolimir*.

En d'autres termes, les jugements et arrêts du TPIY ont établi qu'il existait un projet criminel commun visant à commettre les crimes à Srebrenica. Un certain nombre de hauts responsables qui ont participé à ce projet commun l'ont fait avec une intention génocidaire, en

l'occurrence celle de détruire la communauté des Musulmans de Bosnie en Bosnie orientale. D'autres ont joué leur rôle dans ce projet en sachant qu'un génocide était prévu.

Il est donc clair que le génocide de Srebrenica n'a pas vu le jour spontanément et qu'il n'a pas non plus été l'œuvre de quelques soldats en quête de vengeance. Le génocide de Srebrenica a été le résultat d'un projet délibéré et conçu à l'avance au plus haut niveau, qui a été mis en œuvre dans le cadre d'une action organisée et coordonnée.

L'exécution en masse de milliers d'hommes et de garçons faits prisonniers après la chute de Srebrenica faisait partie de ce projet. Ces hommes et ces garçons ont été arrêtés, détenus dans les plus atroces conditions puis exécutés systématiquement.

Mais le crime de génocide ne tient pas seulement au nombre de victimes. Ce qui distingue le génocide des autres crimes, c'est l'intention qu'il y a derrière les actes. Il y a génocide lorsque les crimes sont commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe particulier.

L'horreur et l'ampleur de ces exécutions auraient pu facilement dominer nos enquêtes et nos poursuites. Mais nous avons tiré un enseignement important. Dans des cas comme Srebrenica, il est essentiel de prendre en compte les crimes commis aussi bien contre les hommes que contre les femmes, d'appréhender la situation dans sa globalité et de ne pas être aveuglé par des idées préconçues.

Grâce à nos enquêtes, nous avons pu faire valoir avec succès qu'il fallait envisager ensemble les exécutions en masse et le transfert forcé des femmes, des enfants et des personnes âgées. Ces victimes n'ont pas été seulement arrachées de force à leurs foyers, elles ont aussi été terrorisées et ont subi des atrocités inimaginables dans des lieux comme Potočari, tout en étant contraintes à regarder, impuissantes, leurs proches sur le point d'être exécutés.

Si nous n'avions pas engagé de poursuites pour le transfert forcé des femmes et des enfants aussi bien que pour les exécutions en masse, nous n'aurions pas rendu compte complètement du génocide qui a été commis à Srebrenica. Comme la Chambre d'appel l'a confirmé, l'effet conjugué du transfert forcé et des meurtres était important pour conclure qu'un génocide avait été commis.

Naturellement, le bilan du TPIY n'est pas parfait.

Mais le Tribunal a montré que justice pouvait être faite. Je me souviens de ma première rencontre avec bon nombre d'entre vous, en 2008. À l'époque, vous aviez très peu d'espoir que Radovan Karadžić et Ratko Mladić soient un jour traduits en justice. Vous m'aviez dit : « Nous voulons voir Karadžić et Mladić arrêtés, faute de quoi nous ne pouvons pas penser à l'avenir. »

Aujourd'hui, leurs procès sont en cours, et il s'agit d'ailleurs de deux des plus importants procès de l'histoire du TPIY. La Chambre de première instance saisie de l'affaire *Karadžić* rendra son jugement dans quelques mois, et la présentation des moyens de preuve dans l'affaire *Mladić* devrait se terminer dans un an si tout va bien.

Ces deux procès devraient nous rappeler que la justice exige un engagement sans faille. L'Union européenne et la politique de conditionnalité qu'elle applique méritent tout particulièrement notre attention à cet égard. Il convient de reconnaître que, sans la pression exercée par l'Union européenne, Radovan Karadžić et Ratko Mladić n'auraient pas été arrêtés et les poursuites que nous avons engagées concernant le génocide de Srebrenica n'auraient pas été aussi efficaces.

Le Bureau du Procureur n'a jamais ménagé ses efforts pour retrouver Radovan Karadžić et Ratko Mladić. Nous n'avons pas non plus relâché nos efforts pour prouver qu'un génocide avait également été commis en 1992 dans d'autres municipalités de Bosnie-Herzégovine.

Nous n'avons pas encore obtenu ce que nous estimons établi par les éléments de preuve. Certes, de nombreuses déclarations de culpabilité ont été prononcées pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en 1992 dans d'autres municipalités de Bosnie-Herzégovine, notamment à l'encontre de hauts dirigeants tels que Momčilo Krajišnik, Biljana Plavšić et Milomir Stakić, entre autres. Mais si les juges ont reconnu qu'un « nettoyage ethnique » avait été commis, ils n'ont pas encore admis que ces crimes constituaient également un génocide.

Nous poursuivons néanmoins nos enquêtes et nous continuons à peaufiner nos arguments. Les arguments que nous avons avancés dans l'affaire *Karadžić* sont les plus élaborés sur la question jusqu'à ce jour. Le mois prochain, dans l'affaire *Mladić*, nous commencerons à présenter nos moyens relatifs à la fosse commune de Tomašica, à Prijedor.

Si nous avons obtenu qu'un certain nombre de déclarations de culpabilité soient prononcées, c'est en grande partie grâce aux victimes, aux survivants et à leurs familles, qui ont accepté de témoigner dans nos procès et de contribuer à rendre justice. Depuis notre premier procès en 1996, plus de 4 500 témoins ont déposé devant le TPIY. La moitié d'entre eux venaient de Bosnie-Herzégovine.

S'agissant de Srebrenica, les poursuites que nous avons engagées reposaient largement sur les témoignages des survivants des exécutions en masse. Grâce à leur courage, nous savons aujourd'hui ce qui s'est passé à l'entrepôt de Kravica, à Orahovac et à Petkovci. Nous connaissons les conditions atroces dans lesquelles les victimes ont été détenues et les souffrances qui leur ont été cruellement infligées. Nous savons à quel point les meurtres étaient organisés et méthodiques. Nous savons que ceux qui ont ordonné ces crimes ont essayé de les cacher. C'est grâce aux survivants que nous avons pu montrer ce qui s'est réellement passé.

C'est parce que les survivants et les membres de leur famille sont venus témoigner que nous connaissons également la vérité sur les événements survenus à Potočari et ceux qui ont suivi. Nous sommes au courant des sévices, des meurtres et des viols. Nous savons que les garçons et les hommes ont été tirés hors des autocars. Nous savons que les témoins craignaient pour la sécurité de leurs proches, et nous connaissons la peine qu'ils ont endurée lorsqu'ils ont pris conscience de cette affreuse réalité : maris, pères et fils ne reviendraient pas.

Grâce aux témoins, tous ces faits sont désormais de notoriété publique. Si les procès sont d'abord et surtout affaire de justice, notre travail a également largement contribué à faire entendre la vérité et, nous l'espérons, à faire progresser la réconciliation.

Nous avons tout mis en œuvre pour enquêter sur le génocide de Srebrenica. Mais nous avons également fait tout notre possible pour enquêter sur d'autres crimes importants et pour poursuivre les auteurs, indépendamment de toute considération ethnique ou religieuse, et quelle que soit la qualité officielle des personnes concernées.

Alors que le TPIY va bientôt fermer ses portes, justice n'a pas encore été pleinement rendue pour tous ces crimes. Il revient à présent aux juridictions nationales de prendre la relève en poursuivant les auteurs dont la responsabilité pour les crimes perpétrés à Srebrenica et dans l'ensemble de la région n'a pas encore été établie. À ce jour, des avancées ont été

constatées, notamment les arrestations auxquelles ont récemment procédé conjointement les autorités de Bosnie-Herzégovine et celles de Serbie. Le Bureau du Procureur continuera à soutenir les autorités nationales en leur permettant de consulter les éléments de preuve qu'il a rassemblés et en renforçant leurs capacités. Mais beaucoup reste à faire.

En dehors du prétoire, d'importantes questions doivent encore être réglées. L'une d'entre elles concerne l'indemnisation des victimes. Si la loi prévoit la possibilité de demander réparation aux auteurs des crimes, de nombreuses victimes n'ont pas les moyens d'engager un avocat et, souvent, les procédures judiciaires sont trop lentes et trop compliquées.

La question des personnes disparues reste d'une actualité pressante.

Le déni des crimes est un autre problème. On ne devrait jamais accepter le déni du génocide. Refuser d'admettre que le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis cause d'immenses souffrances aux victimes et aux survivants. Toutes les victimes méritent qu'on ait envers elles le respect minimum consistant à reconnaître le mal qui leur a été fait.

En conclusion, nous devons reconnaître qu'il y a eu, à côté de nos réussites, des échecs, dont nous pouvons tirer des enseignements, de sorte qu'à l'avenir, les enquêtes sur le génocide et la poursuite de ses auteurs soient plus solides et encore plus efficaces. Comme je l'ai évoqué au début de cette allocution, c'est une des raisons pour lesquelles les conférences comme celle-ci sont essentielles pour l'avenir de la justice pénale internationale.

Dans le même temps, il convient aussi de ne pas perdre de vue pourquoi ce travail compte aujourd'hui, ici, en Bosnie-Herzégovine. Lorsqu'on me demande quel moment m'a le plus marqué en tant que Procureur du TPIY, je réponds : ma première visite à Srebrenica, lorsque j'ai parcouru les rangées de pierres tombales, vu les lieux d'exécution, parlé avec les victimes et regardé les photographies des êtres chers qu'ils ont perdus. Srebrenica constituera à jamais un lieu de mémoire, rappelant la peine et les souffrances immenses que des êtres humains sont capables de s'infliger mutuellement. Plus tard, j'ai fait la même expérience en découvrant les crimes perpétrés à Uzdol et à Čelebići par exemple.

La semaine passée, j'étais à Nuremberg, en Allemagne, à l'occasion de l'inauguration de l'Académie internationale des principes de Nuremberg. Il y a plus de 70 ans, cette ville était l'épicentre de la propagande et de la haine nazies. Aujourd'hui, elle témoigne du pouvoir de la

raison et de la justice. Un centre de documentation explique comment le nationalisme a mené au génocide. L'historique salle d'audience 600 raconte la naissance de la justice pénale internationale. Ce qui nous est rappelé à Nuremberg, c'est la vérité, si déplaisante soit-elle.

Ce que j'ai appris au cours des sept dernières années, c'est qu'accepter la vérité est le premier pas vers la réconciliation. Ce premier pas n'est pas suffisant, mais il constitue une condition sine qua non. Au Bureau de Procureur, notre mission est de faire la lumière sur ce qui a été caché et d'établir les faits sur la base des éléments de preuve que nous avons rassemblés. Je garde l'espoir que ce travail, même s'il n'est pas parfait, peut contribuer à la réconciliation et à un avenir plus pacifique.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien, et vous souhaite une conférence fructueuse.